

Problèmes d'addiction en entreprise

U. Schwaninger
Journées CFST 7.11.2013



Problèmes d'addiction: Diverses facettes



«Prévention d'addiction en entreprise» (ASU 08-2013)

«Rapport taux d'absences 2013» (Étude de l'AOK))



Contenu

- Importance
- Formes de dépendances
- Propagation, Quantité consommée
- Questions fréquentes
- Bases légales
- Règlement d'entreprise
- Approches des problèmes d'addiction
- Plan par étapes pour les responsables de ligne
- Programme national alcool
- Informations
- Les étapes essentielles

Importance (1)

Étude «Coûts imputables à l'alcool sur le lieu de travail» (OFSP, Suva), 2010

auteurs: Telser H. et autres

Enquête auprès de 1'300 personnes responsables RH

- Consommation problématique sur le lieu de travail en Suisse: environ 70'000 personnes
- Coûts pour 3.5 Mio. salariés: 1 Mrd. CHF par année
- ➤ Dont ⁴/₅ dû aux absences, accidents et perte de productivité

Importance(2)

- Les coûts ont une importance économique : En cas d'addiction perte nette de performance de 15%
- Entreprises de la taille: 10 à 20 collaborateurs connaissent deux fois plus de problèmes.
- ➤ En moyenne 2% de consommation problématique d'alcool, Restauration (5.1%) et Industrie du bâtiment (3.9%)
- ➤ 14% des entreprises disposent d'un programme de prévention, 6% le planifient.
- ➤ Efficacité prouvée des programmes de prévention (Retour sur investissement **RSI** positif)

Formes de dépendance

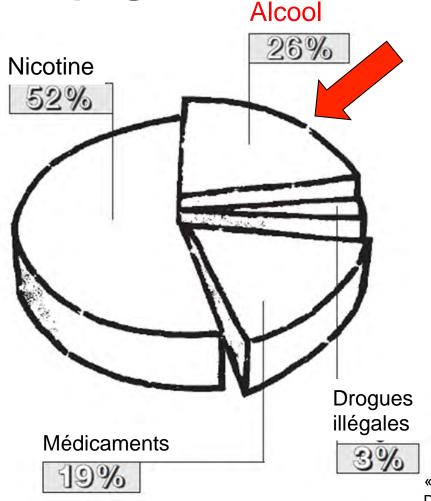
Dépendances à des substances

- Nicotine
- Alcool
- Médicaments (tranquilisants, anti-dépresseurs, analgésiques; médicaments augmentant la performance)
- Drogues illégales (Cannabis, Cocaine, etc.)

Dépendances non liées à des substances

- Addiction au travail (Workaholism)
- Addiction à l'internet
- Addiction au jeu

Substances d'addiction: Dépendance, Propagation





«Substances engendrant la dépendance au poste de travail» Dossier de formation Suva/Addiction Suisse

Alcool: Quantité consommée

- Plaisirs gustatifs: Importance culturelle
- Consommation problématique: Inappropriée à la situation
- Consommation nocive
- Dépendance



U

Questions fréquentes

- Est-ce qu'il m'incombe en tant qu'employeur d'intervenir face à une personne alcoolisée?
- Est-ce qu'il y a une limite de taux d'alcoolémie %?
- Est-ce qu'on peut procéder à un contrôle de l'air expiré?
- Est-ce qu'il est admissible d'interdire toute consommation d'alcool?
- Qu'en est-il des pratiques de réduction des prestations en cas d'accident?

Bases légales

LAA art. 82, LTr art. 6, CO Art. 328

Obligation pour l'employeur de protéger la santé et la personnalité du travailleur

Dispositions d'éxecution

OPA art. 6

Information relative aux éventuels dangers (devoir de l'employeur)

Respect des mesures (devoir de l'employé)

OPA art. 11

Le travailleur ne doit pas se mettre dans un état qui le met en danger lui-même et d'autres personnes.

• OLT 3 art. 35

- L'employeur peut limiter ou interdire la consommation d'alcool.
- De l'eau potable sera disponible à proximité.



Règlement d'entreprise

Réglementation de:

- Interdiction de consommation d'alcool
- Contrôle de l'état d'ébriété par l'employeur
- Mesure en cas d'ivresse: renvoi à la maison
- Plan d'actions et offre de mesures d'aide en cas d'une problématique chronique d'alcool
- Autres thèmes: Gestion en cas de conflits, etc.

Approches des problèmes d'addiction

Détabouiser → créer un climat favorable:

Adresser la parole et confronter aux constatations concrètes.

Une dépendance n'est pas une honte, plutôt une maladie.

Motiver:

Poste de travail, santé, permis de conduire, famille, amis, respect de soi.

Dédramatiser:

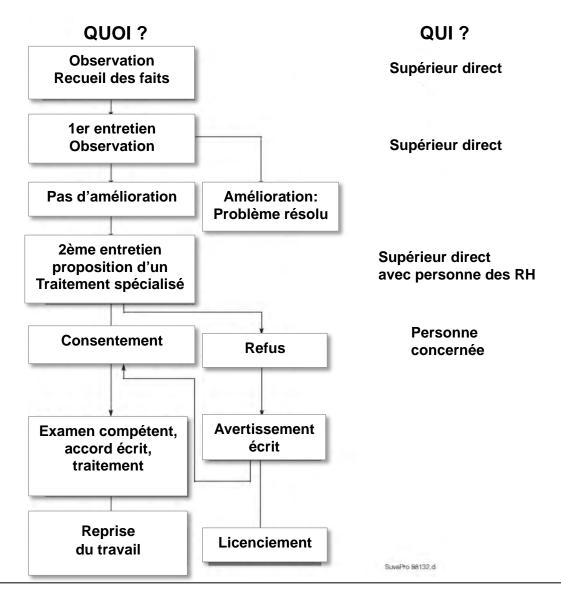
Une dépendance peut être résolue avec l'appui d'un soutien professionnel.

• Coresponsabilité au lieu de pitié:

Confrontation, établissement d'une pression constructive

Plan par étapes pour les responsables de ligne

La manière de gérer le problème



Q

Programme national alcool



«Champ dialogue» Monde du travail et alcool:

2011: Newsletter adressé aux entreprises ainsi que actions

2012: Hotline pour entreprises: Service-Online de consultation

2015: Semaine «dialogue alcool»: Outil d'évaluation du risque

Programme national alcool

Projets planifiés:

1. 2014

Enquête de Addiction Suisse concernant la situation de la prévention de dépendances dans la formation professionnelle. (Mandaté et financé par OFSP, en collaboration avec: Croix-Bleue, SECO, Suva)

- ➤ Besoins des responsables (Formateurs, maîtres d'apprentissage)
- ➤ Enquête auprès des représentants des PME ainsi que des experts de la formation professionnelle

2. 2015

Réalisation d'outils adaptés ainsi que d'aides à la formation.



Information: site web addiction suisse

www.alcoolautravail.ch



Autres Informations

Section compétente de la Suva:

- Moyens d'information: <u>www.suva.ch</u>
- Ligne direct: 041 419 60 33

Autres organisations:

- Addiction Suisse, Conseils aux entreprises: <u>www.addictionsuisse.ch</u>
- Infodrog: <u>www.infodrog.ch</u>: Registre de toutes les organisations de conseil en fonction des cantons et lieux
- Service AVJ «Au volant jamais» www.fachstelle-asn.ch
- Portail d'information: <u>www.infoset.ch</u>

U

Les étapes essentielles

- Problèmes de dépendance revêtent un aspect important dans le monde du travail.
- Ils sont en partie traités par les solutions de branche.
- Les entreprises doivent établir et communiquer des règles claires et contraignantes (Règlement d'entreprise)
- En cas d'irrégularités observées, prendre contact avec la personne et intervenir sans tarder.
- Organes d'exécution: Aborder la prévention d'addiction en entreprise dans le cadre de l'évaluation des risques psychosociaux.